



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 24
Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 16/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 23 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-trois septembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Liliane LOURADOUR - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Francis LAPRADE	à	Christiane LARDAT
Jacki KLINGER	à	Jean-Paul MOREL
Jean-Pascal GARNIER	à	Patrick GARNIER
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Olivier COURCHET
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY
Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a délibéré le 3 avril 2024 pour adhérer aux compétences optionnelles suivantes de TE83-SYMIELEC :

N° 2024/09/23-05

ADHESIONS DE COMPETENCES OPTIONNELLES

N° 1 : « EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC » / N° 3 : « ECONOMIE D'ENERGIE » /

N° 8 : « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES AU PROFIT DU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR-SYMIELEC



N° 2024/09/23-05

ADHESIONS DE COMPETENCES OPTIONNELLES

N° 1 : « EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC » / N° 3 : « ECONOMIE D'ENERGIE » /

**N° 8 : « MAINTENANCE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDITERRANEE PORTE DES MAURES AU PROFIT DU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR-SYMIELEC**

n° 1 « Equipement d'éclairage public »,
n° 3 « Economie d'énergie »,
n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public ».

Le comité syndical de TE83-SYMIELEC a délibéré le 25 juin 2024 et a acté ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'APPROUVER le transfert des compétences optionnelles suivantes :

n° 1 « Equipement d'éclairage public »,
n° 3 « Economie d'énergie »,
n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public »,
de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au profit du Territoire d'Energie Var-SYMIELEC,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.